Atlas Contrôle

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Rapport N° 231.642-8.870 - Original

BELAC 663 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Lieu du contrôle: AVENUE ODON WARLAND 86 Duplex 2ème/3ème, 1090 JETTE

Type de contrôle: Mise en Usage (6.4)

Date du contrôle:	Prochaine visite avant le:	Agent-visiteur:
19/08/2026	19/08/2027	Ismael Raoudi

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB CERTI BV
Adresse	BLAISANTVEST 105, 9000 GENT, Belgique

Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	Proprio Avenue Odon Warland 86, 1090 Jette
Adresse	AVENUE ODON WARLAND 86 Duplex 2ème/3ème, 1090 JETTE

Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	AVENUE ODON WARLAND 86 Duplex 2ème/3ème, 1090 JETTE
Numéro de Compteur (Jour)	—
Numéro de Compteur (Nuit)	-
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	Sibelga
Type de Bâtiment	Appartement Duplex RDC/1er
Code EAN	-

Atlas contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires

663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Mise en Usage (6.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 2X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	20A 2P
Protection Maximale	20A 2P
Nombre de Tableaux	3
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	21 Ω
Isolement	0 MΩ

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A-300mA-40A	A	40 A	300 mA

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-015 / 5585097

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	OK
Test BP du DDR (ΔIn)	NOK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔIn)	NOK
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	NOK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
207	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Mesures et tests		
304	La valeur de la résistance d'isolement, mesurée sous les tensions d'essai, doit être, pour chaque circuit, les appareils consommateurs déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension d'essai (minimum 0,5 MΩ pour une tension d'essai de 500 V).	L1 6.4.5.1.
Mise à la terre		
411	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3:&5.4.3.5.
Installation		
714	Le matériel électrique fondu, brûlé ou cassé doit être remplacé et la cause doit être recherché et résolu.	L1 1.4
Canalisations		
803	Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées.	L1 5.2.1.5
808	Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés.	L1: 5.2.9.3.; L1:5.2.9.6.
Coffret(s) électrique		
235	Le matérieau électriques est a refixer selon les règles de l'art.	L1:1.4.1.2.;L1:1.4.1.3
Installation		
722	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les structures de luminaires.	L1:5.2.6.1.
Salle de bain		
4007	Les volumes de sécurité de la salle de bain n'ont pas été respectés.	L1:7.1.4.

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	

Code	Libellé
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE12	Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.
Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 19/08/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur
Ismael Raoudi Ismael Raoudi

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes